

**ARGILIÈRE DE L'AA, ÉTANG D'HAMEL,
TERRAIN PHILIPPE**

**(ÉVALUATION ET PRÉCONISATION DE GESTION SUR
TROIS ESPACES NATURELS SENSIBLES PÂTURÉS DU
DÉPARTEMENT DU NORD)**



Mars 2015

Conservatoire Botanique National



**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE agréé
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

ARGILIÈRE DE L'AA, ÉTANG D'HAMEL, TERRAIN PHILIPPE

(ÉVALUATION ET PRÉCONISATION DE GESTION SUR
TROIS ESPACES NATURELS SENSIBLES PÂTURÉS DU
DÉPARTEMENT DU NORD)

Chef de projet et rédaction	William GELEZ
Prospections	William GELEZ Christophe BLONDEL
Composition	Marjorie GUILLON
Cartographie	Romain DEBRUYNE William GELEZ
Relecture (chef de service)	Thierry CORNIER

Direction et coordination scientifiques
Jean-Marc VALET (Directeur général)

Mars 2015

**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE /
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

Photographies

William GELEZ

Référence à utiliser pour toute citation de l'étude

GELEZ, W., & CORNIER, T., 2015. - Argillère de l'Aa, Étang d'Hamel, Terrain Philippe (évaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord). Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil général du Nord. 1 vol. 44 p. Bailleul.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SITES D'ÉTUDE	9
2. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE	19
3. ARGILIÈRE DE L'AA : ÉVALUATION DU PÂTURAGE	21
4. ÉTANG D'HAMEL : ÉVALUATION DU PÂTURAGE	29
5. TERRAINS PHILIPPE : ÉVALUATION DU PÂTURAGE	35
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE	43

INTRODUCTION

Ce travail s'inscrit dans le cadre du programme d'activité 2014 du CRP/CBNBI négocié avec le Conseil général du Nord. Il consiste à évaluer et à préconiser la gestion la plus adéquate possible en faveur de la flore et des végétations sur des prairies pâturées, propriété du Conseil général du Nord et inscrites au titre des espaces naturels sensibles du département (ENS).

Cette étude porte sur trois sites :

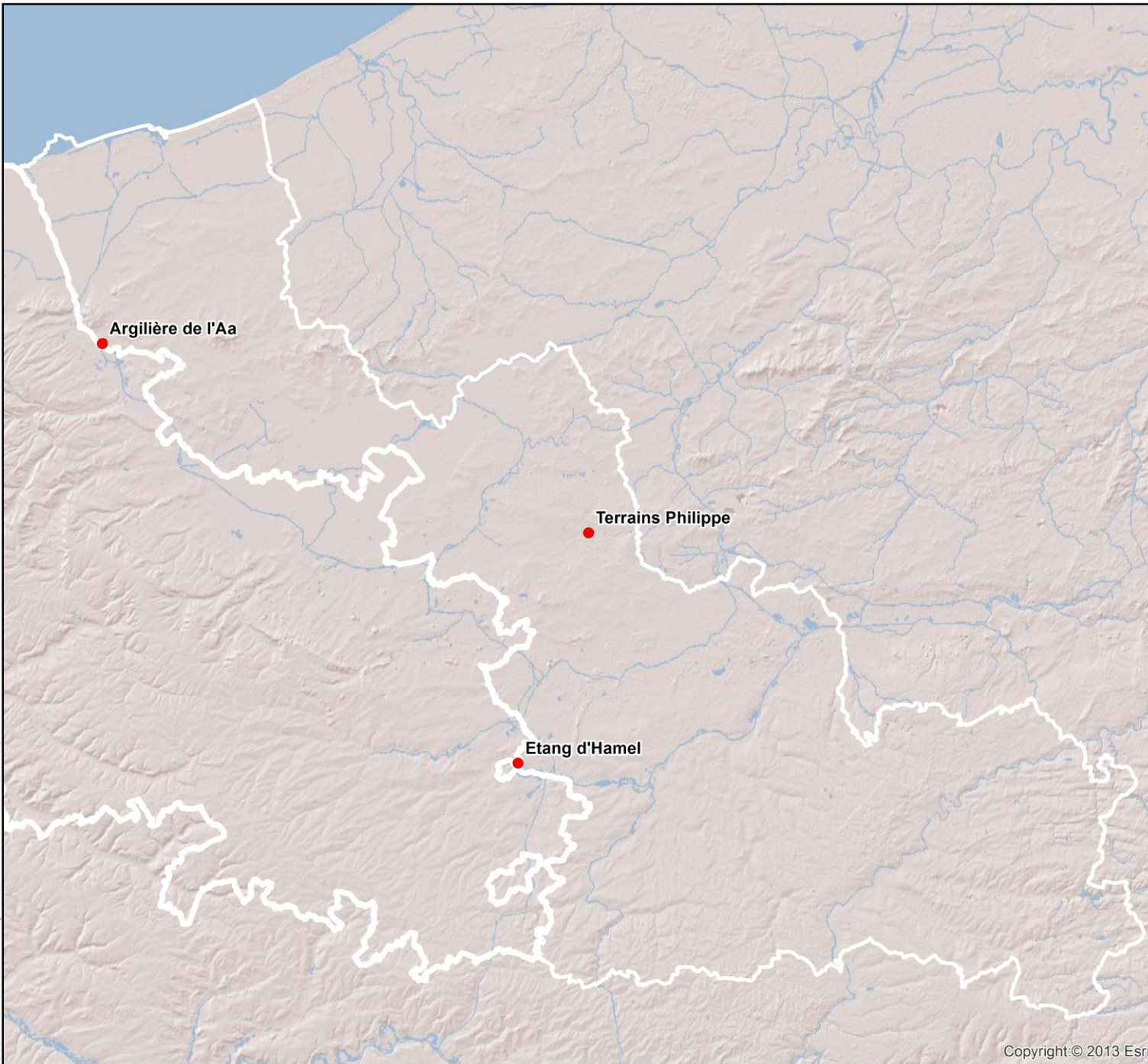
- Argilière de l'Aa (Nieurlet/Saint-Momelin),
- Étang d'Hamel (Tortequesne),
- Terrain Philippe (Cysoing).

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SITES D'ÉTUDE

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul
Conseil général du Nord

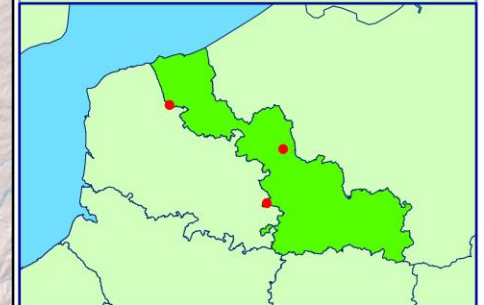
Argillère de l'Aa, Étang d'Hamel, Terrain Philippe (évaluation et préconisation de gestion sur trois espaces
naturels sensibles pâturés du département du Nord) – Mars 2015

Les sites concernés par cette expertise sont les suivants : Argillère de l'Aa, Étang d'Hamel et Terrain Philippe. Ils se localisent dans le département du Nord, respectivement sur les communes de Nieurlet/Saint-Momelin, Tortequesne et Cysoing (cf. carte suivante).

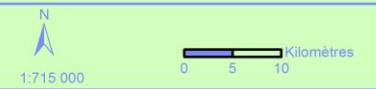


Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord

Localisation des sites



● Sites d'étude



Source :
World Shaded Relief | Esri 2013 © Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015

Copyright: © 2013 Esri

1.1. ARGILIÈRE DE L'AA

Le site de l'Argilière de l'Aa se situe sur les communes de Nieurlet et de Saint-Momelin. Il occupe une surface d'environ 16 hectares à 5 kilomètres au nord de la commune de Saint-Omer (cf. carte suivante).

Il s'agit d'une ancienne argilière qui a été exploitée à partir des années 1960, puis laissée à l'abandon. Le site se trouve à l'extrémité nord du marais audomarois. Il est constitué de deux étendues d'eau issues des anciennes fosses d'extraction, de prairies/pelouses et de fourrés.

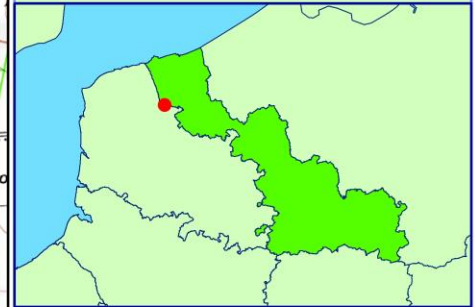
D'après TOUSSAINT *et al.* (2002), le site se localise dans le district phytogéographique du Brabançon (territoire phytogéographique du marais audomarois) dont les aspects géomorphologiques et géologiques se traduisent par la présence d'une zone de terrains alluviaux modernes et tourbeux dans la partie orientale du marais. Ce secteur est marqué par une zone marécageuse aménagée en un complexe de nombreux canaux et étangs.

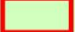
Au niveau du site, le principal horizon présent se compose d'argiles des Flandres de l'Yprésien.

Concernant le climat, bien qu'encore teinté d'influences océaniques, cette zone se caractérise par une relative sécheresse avec des précipitations variant de 600 à 700 mm/an. L'amplitude thermique annuelle est moyenne (environ 22°C), avec des automnes assez secs.

Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord

Localisation de l'Argillère de l'Aa



 Périmètre du site d'étude



Référence interne : Chemin interne pour retrouver l'annuaire ou est stocké le projet

N
1:20 000
0 100 200 Mètres

Source :
Scan25 | IGN 2009 © Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015

1.2. ÉTANG D'HAMEL

Ce site de 4 hectares est situé à une dizaine de kilomètres au nord de la ville de Douai. Il se trouve à environ égale distance des communes de Hamel, Tortequesne et Lécluse et s'inscrit dans un complexe de marais appartenant à la vallée de la Sensée. Il est bordé dans sa partie Nord par l'étang de Lécluse (cf. carte suivante).

Le site de l'Étang d'Hamel est constitué principalement de prairies entrecoupées de quelques fossés temporairement en eau. Sont également présentes quelques mares.

Il fait l'objet d'une convention pour le pâturage de vaches de race rouge flamande depuis 2013.

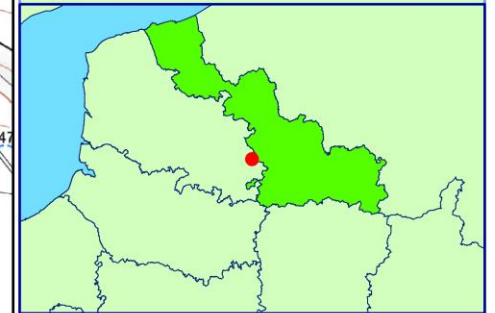
D'après TOUSSAINT *et al.* (2002), le site se localise dans le district phytogéographique picard et plus précisément dans la sous-unité de la plaine du Bas-Cambrésis et de Gohelle dont les aspects géomorphologiques et géologiques se traduisent par la présence d'une vaste plaine limoneuse de basse altitude (entre 50 et 100 m) où affleurent, dans les vallons, des terrains du Crétacé supérieur et, plus localement, sur des buttes, des terrains argileux ou sableux du Landénien. Localement, les alluvions présentes dans la vallée de la Sensée, sont très tourbeuses.

Au niveau du site, le principal horizon présent se compose d'alluvions récentes de l'Holocène.

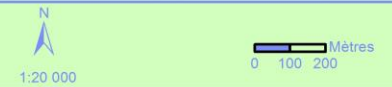
Concernant le climat, la pluviosité est remarquablement réduite (moins de 600 à 700 mm/an). L'atlantinité est très réduite, l'amplitude thermique est de l'ordre de 22 à 23°C, avec des automnes assez secs.

Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord

Localisation de l'Etang d'Hamel



 Périmètre du site d'étude



Source : Scan25 | IGN 2009 Paris© Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015



1.3. TERRAIN PHILIPPE

Ce site, situé à environ 10 kilomètres au nord-est de la communauté d'agglomération lilloise, se compose de deux entités distantes de quelques dizaines de mètres pour une surface d'environ 6 hectares. Il est essentiellement constitué de prairies (cf. carte suivante). Le site est propriété du Conseil général du Nord depuis fin 2009.

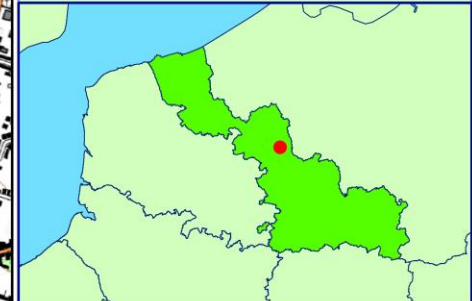
D'après TOUSSAINT *et al.* (2002), le site se localise dans le district phytogéographique Brabançon, et plus précisément dans la sous-unité de la plaine du Mélantois et du marais de la Deûle et de la Marque dont les aspects géomorphologiques et géologiques se traduisent par la présence de terrains limoneux très plats dont l'altitude varie entre 20 et 50 mètres.

Au niveau du site, deux horizons sont présents. En partie nord, il s'agit majoritairement d'alluvions récentes de l'Holocène, tandis qu'en partie sud il s'agit davantage d'argiles, d'argiles sableuses et de tuffeaux du Thanétien inférieur.

Concernant le climat, bien qu'encore teinté d'influences océaniques s'atténuant dans la partie orientale, cette zone se caractérise par une relative sécheresse avec des précipitations variant de 600 à 700 mm/an. L'amplitude thermique annuelle est moyenne (environ 22°C) avec des automnes assez secs.

Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord

Localisation des Terrains Philippe



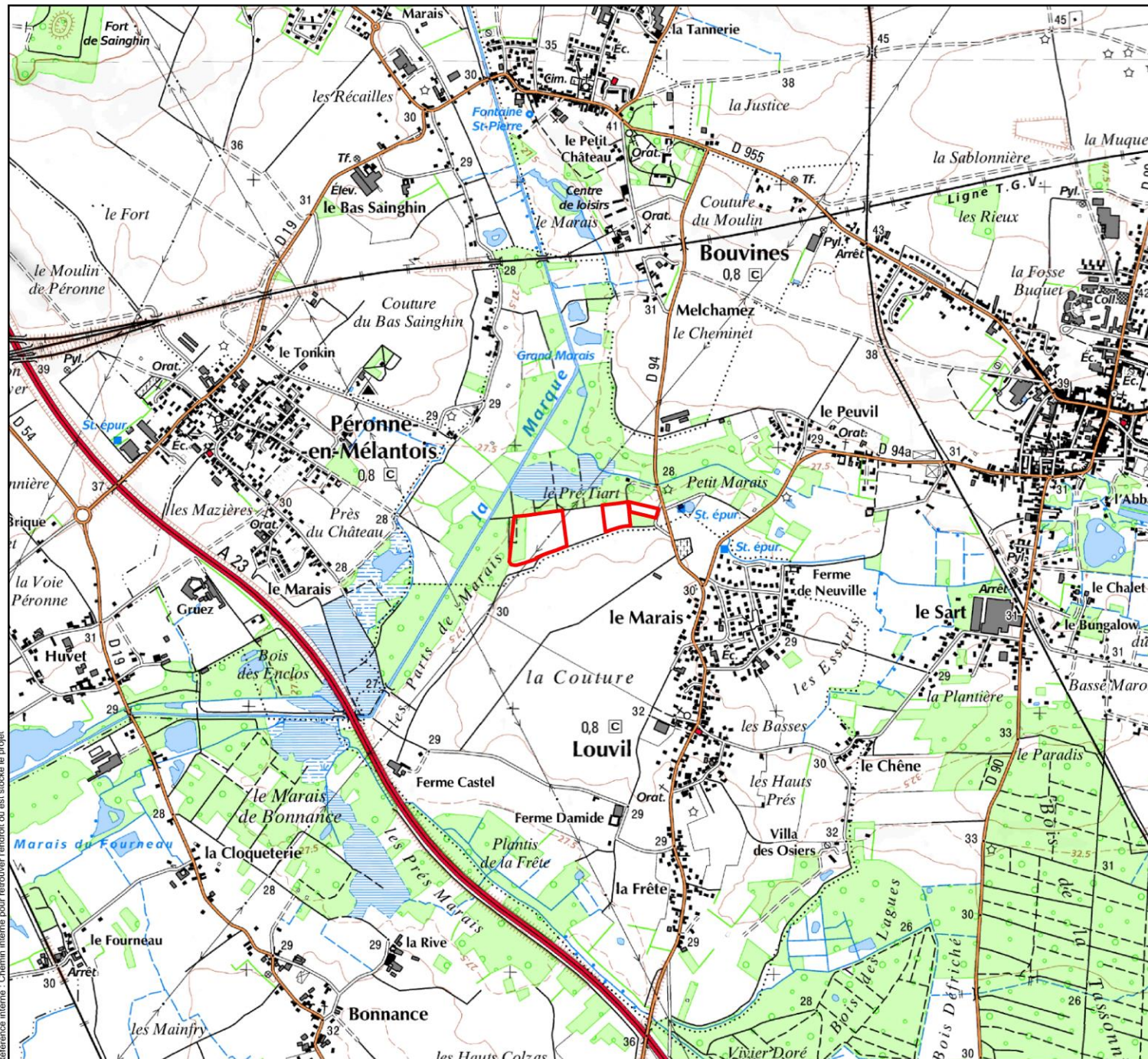
 Périmètre du site d'étude



1:20 000

 Mètres
0 100 200

Source :
Scan25 | IGN 2009 Paris© Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015



2. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul
Conseil général du Nord

Argillère de l'Aa, Étang d'Hamel, Terrain Philippe (évaluation et préconisation de gestion sur trois espaces
naturels sensibles pâturés du département du Nord) – Mars 2015

Une prospection des terrains a été réalisée les 27 juin et 31 juillet 2014 afin d'évaluer la gestion par pâturage mise en place et de déceler les potentialités de chacun des trois sites.

Pour chaque site, il a été effectué :

- un inventaire succinct de la flore et des végétations présentes sur le terrain ;
- un diagnostic in situ de l'impact du pâturage sur la flore et la végétation ;
- une mise en évidence des éléments d'intérêt patrimonial observés ou des potentialités des parcelles ;
- le cas échéant, une proposition de modification de la gestion et une adaptation éventuelle des charges de pâturage.

Un découpage des sites selon les parcs de pâturage a été effectué afin de faciliter l'analyse, et d'apporter plus de précisions à l'évaluation et à la proposition de mesures de gestion sur les parcelles.

3. ARGILIÈRE DE L'AA : ÉVALUATION DU PÂTURAGE

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul
Conseil général du Nord

Argilière de l'Aa, Étang d'Hamel, Terrain Philippe (évaluation et préconisation de gestion sur trois espaces
naturels sensibles pâturés du département du Nord) – Mars 2015


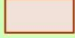
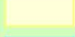
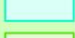
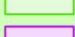
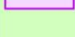
Sur le site de l'Argillère de l'Aa, les milieux herbacés sont divisés en plusieurs parcs parfois gérés différemment. La carte suivante présente leur localisation.

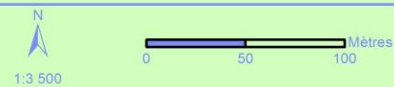


Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord


Localisation des parcs de pâturage sur le site de l'Argilière de l'Aa





-  Périimètre du site d'étude
-  Limite du parc de pâturage 1
-  Limite du parc de pâturage 2
-  Limite du parc de pâturage 3
-  Limite du parc de pâturage 4
-  Limite du parc de pâturage 5
-  Limite du parc de pâturage 6




Source :
Aérodata France | Copyright 2010 © Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015

Parcs N° 1 et 2	
Nature des parcelles et type de gestion	Parcelle d'une surface totale d'environ 3,1 hectares, dominée par plusieurs types de végétations : prairie/pelouse pâturées (parc 1 : 2,4 ha), bas-marais et mares (parc 2 : 0,7 ha). L'ensemble de la zone est gérée par pâturage ovin. Ce sont 35 moutons qui pâturent les 3,1 hectares de mi-mars à mi-août soit une pression voisine de 0,9 UGB/ha/an.
Flore indicatrice (dominante)	<p>Parc 1 - Ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), Cirse commun (<i>Cirsium vulgare</i>), Crételle des prés (<i>Cynosurus cristatus</i>). <u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Orge faux-seigle (<i>Hordeum secalinum</i>), Bugrane épineuse (<i>Ononis spinosa</i>), Chénopode fétide (<i>Chenopodium vulvaria</i>).</p> <p>Parc 2 - Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>), Jonc épars (<i>Juncus effusus</i>), Lotier à feuilles ténues (<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>tenuis</i>), Jonc comprimé (<i>Juncus compressus</i>), Jonc articulé (<i>Juncus articulatus</i>), Jonc glauque (<i>Juncus inflexus</i>), Laïche distique (<i>Carex disticha</i>). <u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Samole de Valérand (<i>Samolus valerandi</i>), Jonc à tépales obtus (<i>Juncus subnodulosus</i>), Épilobe des marais (<i>Epilobium palustre</i>), Orchis négligée (<i>Dactylorhiza praetermissa</i>). <u>Mares</u> : Plantain d'eau commun (<i>Alisma plantago-aquatica</i>), Scirpe des marais (<i>Eleocharis palustris</i>), Massette à feuilles étroites (<i>Typha angustifolia</i>), Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>). <u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Renoncule aquatique (<i>Ranunculus aquatilis</i>).</p>
Végétations principales	<p>Parc 1 - Prairie pâturée à Orge faux-seigle et Ivraie vivace (<i>Hordeum secalini</i> - <i>Lolium perennis</i>).</p> 

	<p>Parc 2 - Prairie pâturée (<i>Pulicario dysentericae</i> - <i>Juncetum inflexi</i>) probablement dérivée d'une mégaphorbiaie.</p> <p><u>Mares</u> : Végétation à Renoncule aquatique (<i>Ranunculion aquatilis</i>).</p> 
Potentialités	<p>Parc 1 - Sur le site, il s'agit d'une végétation relativement peu diversifiée dont l'aspect physiognomique s'apparente en de nombreux endroits à une pelouse très rase. La végétation est majoritairement constituée de l'<i>Hordeo secalini</i> - <i>Lolietum perennis</i>, communauté végétale considérée comme assez rare et d'intérêt patrimonial en région. Il s'agira de maintenir cette végétation et de diversifier son cortège floristique. Quelques faciès à Ortie sont également présents, soulignant le caractère nitrophile de certaines zones.</p> <p>Parc 2 - La végétation du <i>Pulicario dysentericae</i> - <i>Juncetum inflexi</i> est typique des prairies pâturées mésohygrophiles. Elle est majoritaire dans cette partie de parc. Actuellement, celle-ci est relativement peu diversifiée mais les potentialités de diversification de la flore sont importantes. De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial et protégées sont susceptibles de s'y développer.</p> <p><u>Mares</u> : au niveau des mares, la végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> doit être maintenue. Les mares sont également un habitat potentiel pour des végétations à <i>Chara</i> sp.</p>
Gestion préconisée	<p>Parc 1 - Maintien d'un pâturage ovin sur le parc 1 (2,4 hectares) en réduisant la pression de pâturage pour diversifier les prairies. Il faut également alterner la saison de pâturage au cours de l'année.</p> <p>Le parc 4 (0,5 hectare), actuellement géré en fauche, pourrait être intégré à cette unité de gestion et être pâturé. Ainsi, sur les parcs 1 et 4, soit sur 2,9 hectares, 30 ovins pourraient paître de début avril à fin juillet (année N) et de début Juillet à fin octobre (année N+1) soit une pression de l'ordre de 0,65 UGB/ha/an. Les animaux ayant parfois tendance à délaisser certaines parties, il pourra être intéressant de déplacer les blocs de sel ou les bacs à eau pour les inciter à pâturer ces zones.</p> <p>À cette gestion par pâturage, en fonction des besoins, il peut être réalisé chaque année une fauche des refus de pâturage (notamment sur le parc 4 et les faciès à ortie du parc 1).</p> <p>Parc 2 - Plutôt qu'un pâturage, il serait préférable d'envisager une fauche exportatrice tardive (fin août).</p> <p><u>Mares</u> : faucardage tous les 3 ans pour limiter l'apparition des roseaux (<i>Phragmites australis</i>) et des massettes (<i>Typha angustifolia</i> et <i>Typha latifolia</i>). Curage léger tous les 10 à 20 ans.</p>

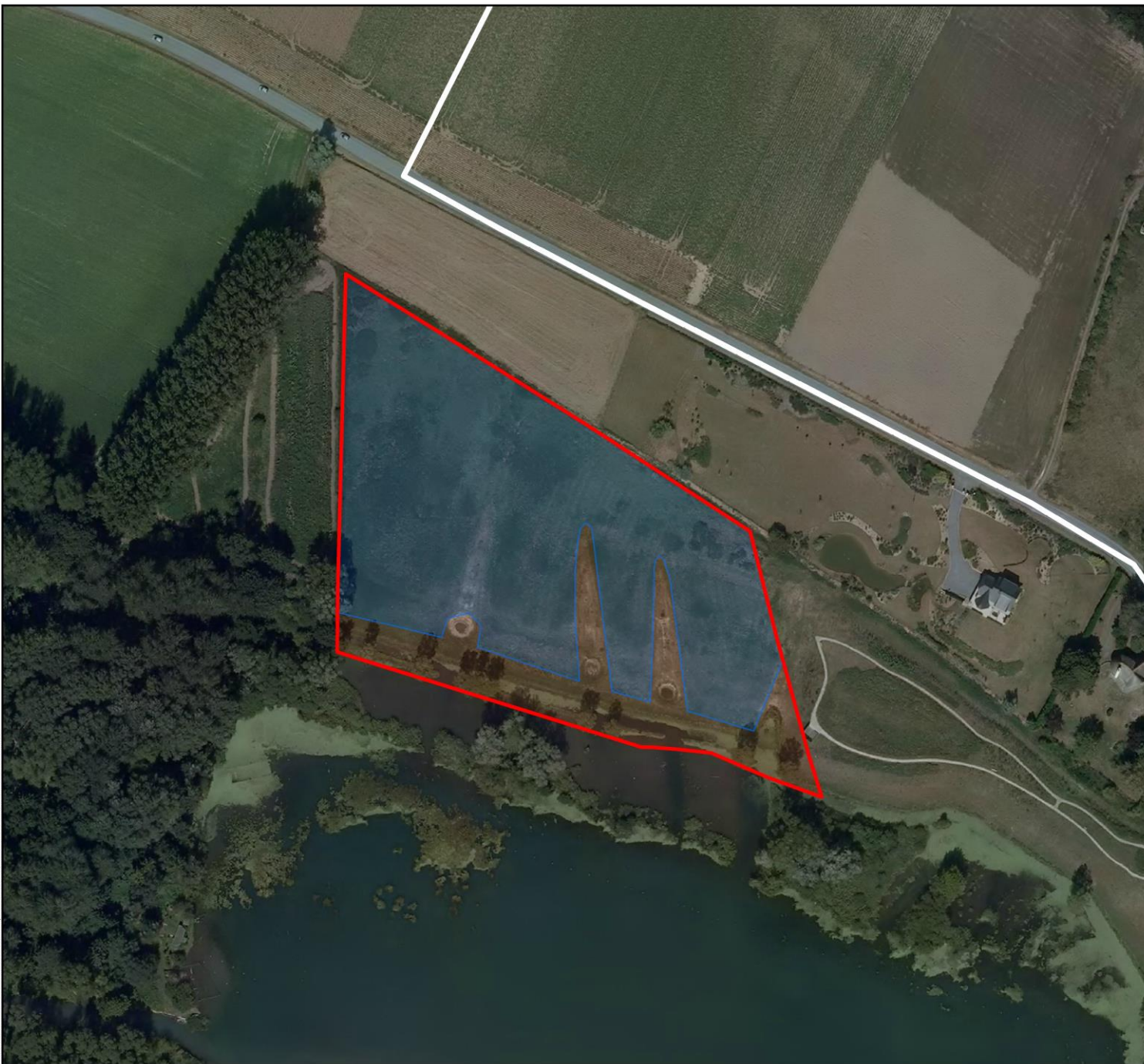
Parcs N° 3, 5 et 6	
Nature des parcelles et type de gestion	Parcelle d'une surface totale d'environ 3,8 hectares (parcs 3, 5 et 6), essentiellement constituée de chemins et de zones de pelouses/prairies bordées par des fourrés ou des étendues d'eau. L'ensemble de la zone est gérée par pâturage ovin. Ce sont 35 moutons qui pâturent de mi-août à mi-octobre, soit une pression voisine de 0,3 UGB/ha/an.
Flore indicatrice (dominante)	<p>Parc 3 - Ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), Cirse commun (<i>Cirsium vulgare</i>), Crételle des prés (<i>Cynosurus cristatus</i>).</p> <p><u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Orge faux-seigle (<i>Hordeum secalinum</i>), Brome en grappe (<i>Bromus racemosus</i>).</p> <p><u>Chemins</u> : Torilis faux-cerfeuil (<i>Torilis japonica</i>), Lapsane commune (<i>Lapsana communis</i>), Benoîte commune (<i>Geum urbanum</i>), Géranium herbe-à-Robert (<i>Geranium robertianum</i>), Sison aromatique (<i>Sison amomum</i>).</p> <p><u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Orchis de Fuschs (<i>Dactylorhiza fuchsii</i>), Sison aromatique (<i>Sison amomum</i>).</p> <p>Parcs 5 et 6 - Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Seneçon jacobé (<i>Senecio jacobea</i>), Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), Carotte commune (<i>Daucus carota</i>).</p> <p><u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Silaüs des prés (<i>Silaum silaus</i>), Orchis de Fuschs (<i>Dactylorhiza fuchsii</i>), Gesse de Nissole (<i>Lathyrus nissolia</i>).</p>
Végétations principales	<p>Parc 3 - Prairie pâturée à Orge faux-seigle et Ivraie vivace (<i>Hordeo secalini - Lolietum perennis</i>).</p> <p><u>Chemins</u> : la plupart des chemins sont bordés par des fourrés, ce qui permet l'installation d'un ourlet ombragé du <i>Geo urbani - Alliarion petiolatae</i>.</p> <p>Parcs 5 et 6 : Végétation prairiale pouvant être rapportée aux prairies de fauche de l'<i>Arrhenatherion elatioris</i>.</p> 

Potentialités	<p>Parc 3 - Maintien d'une végétation de l'<i>Hordeo secalini</i> - <i>Lolietum perennis</i>. Chemins : maintien de la végétation légèrement ourlifiée du <i>Geo urbani</i> - <i>Alliarion petiolatae</i>.</p> <p>Parcs 5 et 6 - Évolution vers des végétations plus typiques des prairies de fauche mésohygrophiles du <i>Colchico automnalis</i> - <i>Arrhenatherenion elatioris</i>.</p>
Gestion préconisée	<p>Parc 3 et chemins - Maintien du pâturage sur le parc 3 (2,7 hectares). La pression doit être augmentée (environ 0,5 UGB/ha/an). Il faut également alterner la saison de pâturage : 30 ovins alternant une année sur deux, de début avril à fin juin (année N+1) et de début août à fin octobre (année N). Les animaux ayant parfois tendance à délaissier certaines parties, il pourra être intéressant de déplacer les blocs de sel ou les bacs à eau pour les inciter à pâturer ces zones. À cette gestion par pâturage, en fonction des besoins, il peut être réalisé chaque année une fauche des refus de pâturage.</p> <p>Parc 5 et 6 - En ce qui concerne les parcs 5 et 6, étant donné les potentialités, il semblerait plus approprié de les gérer par fauche tardive avec exportation des produits de coupe. Deux fauches exportatrices peuvent être effectuées chaque année afin de diminuer la trophie des sols. La première pourra être effectuée en août, la seconde, si besoin, en automne.</p>

Parc N° 4	
Nature de la parcelle et type de gestion	<p>Cette parcelle d'environ 0,5 hectare est essentiellement constituée de milieux prairiaux ourlifiés bordés par des fourrés.</p> <p>Les milieux ouverts sont gérés annuellement par fauche hivernale avec exportation des foins.</p> 
Flore indicatrice (dominante)	<p>Carotte commune (<i>Daucus carota</i>), Patience crépue (<i>Rumex crispus</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>), Séneçon jacobé (<i>Senecio jacobea</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), Renoncule aquatique (<i>Ranunculus acris</i>), Ronce (<i>Rubus</i> sp.).</p>
Végétations principales	<p>Végétation présentant une structure hétérogène mêlant des espèces de friche, de prairies et d'arbustes. Il est possible de la rapporter à une communauté sub-ouverte de hautes herbes du <i>Dauco carotae</i> - <i>Melilotion albi</i>.</p>
Potentialités	<p>Les potentialités sur ce parc sont relativement restreintes. Les efforts de gestion (fauche exportatrice tardive) semblent trop conséquents par rapport au gain potentiel. Il est préférable de concentrer les efforts de gestion par une fauche du parc 2 et de restaurer un pâturage extensif sur ce parc.</p>
Gestion préconisée	<p>Le parc 4 pourrait former une unique unité de gestion avec le parc 1. L'ensemble avoisinant les 2,9 hectares, 30 ovins pourraient y paître de début avril à fin juillet (année N) et de début juillet à fin octobre (année N+1), soit une pression de l'ordre de 0,65 UGB/ha/an. Les animaux ayant parfois tendance à délaissé certaines parties, il pourra être intéressant de déplacer les blocs de sel ou les bacs à eau pour les inciter à pâturer ces zones.</p> <p>À cette gestion par pâturage, en fonction des besoins, il peut être réalisé chaque année une fauche des refus de pâturage (notamment sur le parc 4).</p>

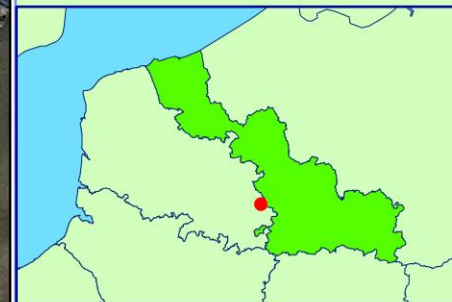
4. ÉTANG D'HAMEL : ÉVALUATION DU PÂTURAGE

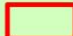
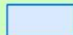
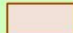
Sur le site de l'Étang d'Hamel, les milieux herbacés sont divisés en deux entités gérées différemment. La carte suivante présente leur localisation.

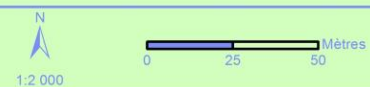


Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord


Localisation des parcs de pâturage sur le site de l'Etang d'Hamel




-  Périmètre du site d'étude
-  Limite du parc de pâturage 1
-  Limite du parc de pâturage 2



Source :
Aérodata France | Copyright 2010 © Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015

Parc 1	
Nature de la parcelle et type de gestion	Végétation herbacée mésohygrophile à mésophile très eutrophile se développant sur 1,5 hectare. Le site est pâturé depuis 2013 par 4 génisses de mi-avril à mi-octobre. Ce pâturage correspond à une pression voisine de 1 UGB/ha/an. Ce pâturage a été couplé en 2014 à une fauche des refus majoritairement constitués d'ortie.
Flore indicatrice (dominante)	Lierre terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Ortie (<i>Urtica dioica</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>).
Végétations principales	Une partie importante du parc est constituée d'une végétation d'ourlet très nitrophile (<i>Galio aparines - Urticetea dioica</i>). Seule une petite zone située au nord-est est constituée d'une végétation rase plus typique des prairies pâturées eutrophiles (<i>Cynosurion cristati</i>).
Potentialités	Végétation prairiale moins nitrophile et plus diversifiée (<i>Cynosurion cristati</i>).
Gestion préconisée	<p>Le pâturage exercé peut être considéré comme trop important pour la surface disponible. En effet, il est susceptible de déstructurer le tapis végétal déjà peu diversifié. Néanmoins, la trophie des sols étant élevée, les premières années, un pâturage relativement important dit : « pâturage de restauration » peut être mené. Il sera tout de même préférable de diminuer la pression en retirant une vache (0,75 UGB/ha/an).</p> <p>Afin de limiter le développement de l'ortie, il peut être effectué une fauche des touffes au mois de mai puis une seconde des refus au mois d'octobre. Les tiges d'ortie fauchée en mai ainsi que les jeunes repousses seront plus appétentes pour les bovins, elles pourront être laissées au sol. Il sera préférable d'exporter les foin de la seconde fauche.</p> <p>En fonction de la quantité de nourriture disponible sur le parc et de l'évolution de la végétation, la pression pourra être diminuée progressivement.</p> <p>Il sera néanmoins très difficile de voir apparaître, même sur le long terme, des végétations d'intérêt patrimonial.</p> 

Parc 2	
Nature de la parcelle et type de gestion	Il s'agit d'une zone d'une surface d'environ 0,5 hectare non pâturée située en bordure de l'étang de Lécluse. Sont présentes des végétations herbacées mésohygrophiles à aquatiques occupant les berges de l'étang de Lécluse ainsi que quatre mares.
Flore indicatrice (dominante)	<p>Jonc épars (<i>Juncus effusus</i>), Massette à larges feuilles (<i>Typha latifolia</i>), Épilobe hirsute (<i>Epilobium hirsutum</i>), Grande ortie (<i>Urtica dioica</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>).</p> <p><u>Taxons d'intérêt patrimonial</u> : Potamot nageant (<i>Potamogeton natans</i>), Jonc à tépales obtus (<i>Juncus subnodulosus</i>), Jonc des chaisiers (<i>Schoenoplectus lacustris</i>), Potamogeton luisant (<i>Potamogeton lucens</i>).</p> <p><u>Taxons exotiques envahissants</u> : Hydrocotyle fausse-renoncule (<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>) au niveau des berges de l'étang.</p>
Végétations principales	La végétation est principalement dominée par un ourlet nitrophile (<i>Galio aparine - Urticetea dioica</i>). Au plus proche des berges de l'étang de Lécluse, la végétation ourlifiée prend un caractère plus hygrophile (<i>Epilobio hirsuti - Concolvuletum sepium</i>). Les mares sont colonisées par des végétations aquatiques (<i>Charetalia hispidae</i>) et (<i>Potamion pectinati</i>). Les berges des mares présentent des végétations très fragmentaires (<i>Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi</i>). Les anciens fossés de drainage sont colonisés par des végétations rases du <i>Cynosurion cristati</i> entretenues par le pâturage des lapins.
Potentialités	Sur le site, les mares sont les milieux qui présentent le plus d'intérêt pour la flore. Il s'agira de maintenir les végétations en place et d'en diversifier le cortège floristique.
Gestion préconisée	<p>Fauche annuelle exportatrice tardive (septembre) des berges de l'étang de Lécluse et des mares.</p> <p>Faucardage des végétations aquatiques dans les mares tous les trois ans pour limiter la prolifération des massettes.</p> <p>Il sera très important, étant donné la présence au niveau des berges de l'étang de l'Hydrocotyle fausse-renoncule (espèce exotique envahissante), de ne pas la propager dans les mares et au cas où, d'en arracher les pieds susceptibles d'être apportés par la faune.</p> 

5. TERRAINS PHILIPPE : ÉVALUATION DU PÂTURAGE

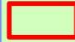

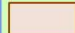
Sur le site des Terrains Philippe, les milieux herbacés sont divisés en deux parcs gérés différemment. La carte suivante présente leur localisation.

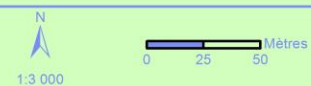


Evaluation et préconisation de gestion sur trois espaces naturels sensibles pâturés du département du Nord


Localisation des parcs de pâturage sur le site des Terrains Philippe



-  Périmètre du site d'étude
-  Limite du parc de pâturage 1
-  Limite du parc de pâturage 2



Source :
Aérodats France | Copyright 2010 © Tous droits réservés
Lambert 93 - RGF93
Copie et reproduction interdites, le 23/01/2015

	Parc 1
Nature de la parcelle et type de gestion	Végétations prairiales à ourlifiées, hygrophiles à mésophiles de 1,3 hectare. Après avoir été fauchée durant plus de 13 ans, cette parcelle a été pâturée en 2013 par deux bœufs de 1 an, entre avril et novembre, ce qui représente une pression de pâturage d'environ 0,7 UGB/ha/an. Pour l'année 2014, il est prévu un pâturage automnal à hivernal. Une mare a également été creusée. Celle-ci est entourée d'une clôture.
Flore indicatrice (dominante)	Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), Patience crépue (<i>Rumex crispus</i>), Patience à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Grande ortie (<i>Urtica dioica</i>).
Végétations principales	La parcelle est principalement occupée par une végétation du <i>Cynosurion cristati</i> qui est plus typique des prairies pâturées mésophiles que des prairies de fauche. Certaines petites zones de quelques dizaines de mètres carrés sont constituées d'un ourlet nitrophile des <i>Galio aparine - Urticetea dioicae</i> , résultant probablement des anciens emplacements de râteliers ou de zones de dépôts. La partie nord est colonisée par une végétation légèrement plus humide en cours d'ourlification (<i>Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium</i>).
Potentialités	Végétations prairiales pâturées plus diversifiées. Dans la partie plus hygrophile, mégaphorbiaie du <i>Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae</i> . Les enjeux floristiques restent néanmoins limités. Il semble préférable de favoriser la faune et de maintenir une flore commune en essayant de la diversifier le plus possible.
Gestion préconisée	Bien qu'elle ait été gérée par fauche durant de nombreuses années (supérieur à 13 ans), les végétations apparentes ne sont pas caractéristiques de cette gestion mais plutôt des prairies pâturées. Il est ainsi préconisé un pâturage extensif de l'ordre de 0,6 UGB/ha/an. Ce mode de gestion peut être étudié à l'échelle de l'ensemble du site en prenant en compte les deux parcs. En effet, avec quatre bovins, il peut être envisagé un pâturage tournant avec le parc 2. Quatre bovins durant trois mois (exemple : mars, avril, mai pour l'année N et août, septembre, octobre pour l'année N+1). Ce pâturage tournant devrait permettre de laisser des périodes de repos favorables à la flore mais aussi et surtout à la faune. Au niveau des mares, il est trop tôt pour proposer une gestion appropriée, celle-ci est fonction de la végétation colonisatrice.
	

	Parc 2
Nature de la parcelle et type de gestion	Deux types de végétations se partagent la parcelle de 2,4 hectares. La partie est occupée par une végétation herbacée mésohygrophile à hygrophile, tandis que la partie ouest est occupée par une végétation ourlifiée très nitrophile plantée en peupliers. Comme pour le parc 1, après avoir été fauchée durant plus de 13 ans, cette parcelle a été pâturée en 2013 par deux bœufs de 1 an entre avril et novembre, ce qui représente une pression de pâturage d'environ 0,45 UGB/ha/an. Pour l'année 2014, une vache et son veau sont arrivés sur le parc en septembre. Une mare a également été creusée. Celle-ci est entourée d'une clôture.
Flore indicatrice (dominante)	Vulpin genouillé (<i>Alopecurus geniculatus</i>), Glycerie flottante (<i>Glyceria fluitans</i>), Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Ortie (<i>Urtica dioica</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>).
Végétations principales	La partie ouest est plantée en peupliers et est constituée d'un ourlet nitrophile des <i>Galio aparine - Urticetea dioicae</i> . La partie est est constituée d'une légère dépression dominée par une végétation prairiale hygrophile du <i>Potentillion anserinae</i> tandis qu'au niveau des marges, topographiquement plus hautes, c'est une végétation prairiale typique des pâtures du <i>Cynosurion cristati</i> qui est présente.
Potentialités	Végétations prairiales plus diversifiées. Les enjeux floristiques sont très limités. Il semble préférable de favoriser la faune et de maintenir une flore commune la plus diversifiée possible.
Gestion préconisée	Tout comme sur le parc 1, bien qu'il ait été géré par fauche durant de nombreuses années (supérieur à 13 ans), les végétations apparentes ne sont pas caractéristiques de cette gestion mais plutôt des prairies pâturées. Il est ainsi préconisé un pâturage extensif de l'ordre de 0,5 UGB/ha/an. Ce mode de gestion peut être étudié à l'échelle de l'ensemble du site en prenant en compte les deux parcs. En effet, avec quatre bovins, il peut être envisagé un pâturage tournant avec le parc 1. Quatre bovins durant cinq mois (exemple : juin, juillet, août, septembre, octobre pour l'année N+1 et mars, avril, mai, juin, juillet pour l'année N). Ce pâturage tournant devrait permettre de laisser des périodes de repos favorables à la flore mais aussi et surtout à la faune. Au niveau des mares, il est trop tôt pour proposer une gestion appropriée, celle-ci est fonction de la végétation colonisatrice.



CONCLUSION

Cette mission a permis de réaliser une évaluation de la gestion par pâturage menée sur trois espaces naturels sensibles situés dans le département du Nord : l'Argillère de l'Aa, l'Étang d'Hamel et le Terrain Philippe. Un inventaire rapide de la flore et des végétations présentes sur chaque parcelle a permis de proposer pour les années à venir, la gestion la plus appropriée possible.

Les parcelles pâturées sur les sites du Terrain Philippe et de l'Étang d'Hamel présentent relativement peu d'intérêt d'un point de vue de la flore. En effet, les potentialités sont très restreintes, exceptées au niveau des mares de l'Étang d'Hamel. L'objectif du pâturage sur ces deux sites sera donc de maintenir des milieux ouverts en privilégiant les aspects faunistiques. Quelques réajustements dans la conduite du pâturage (pâturage plus extensif) sont néanmoins proposés pour essayer de diversifier les cortèges floristiques.

Les parcelles de l'Argillère de l'Aa présentent un intérêt floristique et phytocénotique nettement plus important que ceux des deux autres sites. En effet, de nombreux éléments d'intérêt patrimonial (flore et végétations) y sont présents (*Chenopodium vulvaria*, *Dactylorhiza praetermissa*, *Silaum silaus*, *Juncus subnodulosus*...). Afin de les maintenir et de favoriser leur expression, il est proposé quelques réajustements des charges de pâturage ainsi que le remplacement de celui-ci par de la fauche tardive avec exportation des foin sur certaines parcelles. En effet, pour certaines végétations, la gestion par pâturage semble peu adaptée tandis qu'une gestion par fauche permettrait notamment d'améliorer la qualité des prairies.

BIBLIOGRAPHIE

- CATTEAU, E., DUHAMEL, F., BALIGA, M.-F., BASSO, F., BEDOUET, F., CORNIER, T., MULLIE, B., MORA, F., TOUSSAINT, B. et VALENTIN, B., 2009. - Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.
- CATTEAU, E & DUHAMEL, F. (coord.), 2014. - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 1 : analyse synsystématique. Version n°1 / Avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 50 p.
- DUHAMEL, F. & CATTEAU, E (coord.), 2014. - Inventaire des végétations du nord-ouest de la France. Partie 2a : évaluation patrimoniale des végétations du Nord-Pas de Calais. Version n°1 / Avril 2014. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif phytosociologique du nord-ouest de la France. 39 p.
- MERCIER, D., HENDOUX, F., 2004. - Inventaires floristiques de sites dans le cadre de l'Atlas de la flore vasculaire de la région Nord/Pas-de-Calais : bois de Lécluse, bois de l'Émolière à Wahagnies, argillère de Nieurlet et Saint-Momelin, carrière de Watten, voie ferrée entre Orchies et Fenain, remblai à Thumeries, parcelle boisée à Godewaersvelde, parcelle dite "de radar" à Saint-Jans-Cappel, 1 vol., 74 p. + annexes. Bailleul.
- LAMBINON, J., DELVOSALLE, L., DUVIGNEAUD, J., 2012. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes) : Sixième édition. 1 vol., pp CXXXIX, 1-1195.
- TOUSSAINT, B. (coord.), 2011. - Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4b / décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord-Pas de Calais. I-XX ; 1-62. Bailleul.
- TOUSSAINT, B., HENDOUX, F. & LAMBINON, J. [avec la collaboration de DESSE, A. & NOLLET, A. pour la cartographie], 2002. - Définition et cartographie des territoires phytogéographiques de la région Nord-Pas de Calais.